



Compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2022

Présents : M. Jean-Michel CHARLAT, M. Daniel DUMAS, Mme Lucile SURRE, Mme Sylvie DUCATTEAU, M. Jean VIEIRA, Mme Céline AUGER, M. Jacques FOURNIER, M. Jacky GRAND, Mme Sylviane VANDERLENNE, M. Jean-François HEUX, Mme Mireille TAHON, M. Pascal MALTERRE, Mme Carole DELAUDAUD, M. Fabrice DESCRULHES, Mme Anne-Cécile COTINAT, M. Eric VAURIS, M. Eric DELAIRE, Mme Isabelle DELATTRE, Mme Bérengère ROUDET.

Absents : M. Franck PRADIER, Mme Karelle TREVIS, Mme Lou VIAL.

Excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie MARIN par M. Jean-Michel CHARLAT, M. Pierrick BELLAT par Mme Sylvie DUCATTEAU, M. Jean-Pascal BLACHE par Mme Lucile SURRE, Mme Françoise RABILLARD par M. Jacky GRAND, M. Denis MAUTRET par M. Eric DELAIRE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Lucile SURRE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2022 joint par 23 voix et une abstention (Anne-Cécile Cotinat).

Monsieur le Maire passe la parole à Jacky Grand afin d'effectuer une déclaration d'ordre général concernant les événements de politique internationale en Ukraine.

Intervention au sujet de la guerre en Ukraine

Les armes ont malheureusement parlé et avec elle la guerre que nous redoutions en Ukraine.

La guerre qui détruit les vies et ouvre des plaies qui ne se referment pas.

La guerre est là, en Europe, près de chez nous, encore plus présente et visible dans notre société de l'information en continu.

*On peut évidemment déplorer une escalade progressive des tensions, trouver une **filiation** historique à l'ensemble de promesses non tenues et des accords non appliqués, qui ont alimenté rancœurs, méfiances, haines et coup de force.*

Néanmoins, Vladimir Poutine et son gouvernement sont les uniques responsables car ils ont décidé de porter leur pays dans une œuvre criminelle et destructrice.

Ce sont les peuples ukrainien et Russe qui vont en payer le plus lourd tribut dans l'immédiat.

Cette invasion est le symptôme d'un autre monde : celui d'un désordre international violent et destructeur. Dans un capitalisme débridé et de concurrence sauvage, c'est l'issue belliqueuse et nationaliste qui prévaut surtout.

C'est d'ailleurs tout l'argumentaire cynique du dirigeant russe.

Il faut donc retrouver immédiatement les voies du cessez-le-feu et du dialogue.

La France doit porter cela au sein de l'ONU, en mettant tous les acteurs autour de la table.

Un mouvement populaire doit se lever pour refuser la guerre totale et imposer la paix, non pas comme un simple mot, mais comme un projet politique qui demande des efforts considérables de toutes parts pour en créer, par l'action politique et diplomatique, les conditions réelles.

Oui, c'est aux peuples de se faire entendre, car ce sont eux qui sont et seront en première ligne, eux qui sont toujours les victimes des logiques de force et des logiques guerrières.

Je tiens à saluer le mouvement international sportif et le monde de la culture qui prennent toute leur place dans ce combat international.

Notre commune accueillante et solidaire a déjà engagé des initiatives et certaines associations ont collecté et envoyé des médicaments en Ukraine.

Notre commune peut être fière des dispositions déjà prises pour accueillir des personnes en très grande précarité, des sans-abris, des réfugiés.

Aujourd'hui, forte de sa tradition, elle doit s'associer à toutes les initiatives de générosité en faveur des Ukrainiennes et des Ukrainiens et tout mettre en œuvre pour accueillir celles et ceux qui fuient la guerre.

*Pour autant, à cette heure, **les ONG**, reconnues par l'Etat, ne nous invitent pas à initier toute collecte qui ne répondrait pas avec précision aux besoins réels des Ukrainiens.*

Cependant, le Conseil Départemental, avec le SDIS et avec le concours de Clermont Auvergne Métropole, s'est proposé de réunir les conditions pour coordonner, le moment venu, les initiatives locales en assurant la centralisation et la gestion logistique des collectes ainsi que l'organisation de l'accueil d'éventuels réfugiés.

Enfin, ne pourrions-nous pas initier un moment de rassemblement devant la mairie par exemple le mercredi 9 mars à 18h30.

La meilleure réponse est la condamnation massive, la plus ferme et la plus implacable du choix des armes et du sang fait par le président russe, Vladimir Poutine, un irresponsable et un va-t-en-guerre.

Nous devons toujours être de celles et de ceux qui choisiront la fraternité, la solidarité, la paix et l'espoir.

Merci de votre attention

Monsieur le Maire confirme la tenue d'un rassemblement devant la mairie le 9 mars à 18h30.

Monsieur le Maire indique avoir répondu à un questionnaire de la préfecture indiquant la mise à disposition des logements d'urgence dans le cas d'accueil de réfugiés Ukrainiens.

Il indique qu'une collecte a eu lieu à l'OCAL suite à une initiative privée jusqu'à mercredi dernier et précise que des reliquats de médicaments ont été apportés à Chas.

Monsieur le Maire indique que l'AMF a coordonné avec la protection civile une initiative de collecte de biens de première nécessité. Il précise que la liste des biens collectés sera transmise à tous les membres du conseil, sera mise en ligne sur les réseaux sociaux et un communiqué de presse sera transmis au journal La Montagne.

Les dons seront centralisés à l'OCAL à partir de début de semaine prochaine puis transmis aux services de la protection civile.

Jacky Grand précise la décision prise par le Conseil Départemental hier soir et souligne que l'aide va être coordonnée par les ONG spécialistes dans ce type d'action et qui ont la connaissance des besoins dans ce type de conflit.

Monsieur le Maire propose au conseil s'il en est d'accord de voter une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Secours Populaire.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au secours populaire afin de faire face aux besoins d'urgence en Ukraine.

Adopté à l'unanimité

2. FINANCES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Il expose dans un premier temps la prospective sur les recettes.

Il détaille plus particulièrement l'automatisation du FCTVA, les problématiques de la DGF et les effets du recensement qui vient de s'achever sur les dotations d'Etat.

Monsieur le Maire indique que jusqu'à maintenant la municipalité s'était engagée à ne pas augmenter les impôts mais qu'elle sera contrainte de se poser la question afin d'assurer la pérennité de ces recettes.

Monsieur le Maire donne des précisions sur la suppression de la taxe d'habitation et la taxe d'habitation sur les logements vacants. Il évoque comment ces politiques publiques réduisent le consentement des contribuables à l'impôt.

Il fait un point d'étape sur l'OPAH menée par Billom Communauté et le dispositif Petites villes de demain et les conséquences de ces politiques sur l'amélioration de l'habitat. Il indique que l'OPAH sera renouvelée en 2022 et que l'enveloppe d'aide sera fortement abondée.

Jacques Fournier souligne l'importance des aides permettant aux propriétaires de remettre en location des logements.

Monsieur le Maire précise que les aides pour les propriétaires bailleurs sont conséquentes et que ces aides peuvent être couplées avec un prêt à taux zéro.

Monsieur le Maire détaille également les loyers perçus par la ville (perte du loyer de la trésorerie à partir de septembre, l'augmentation du loyer de la gendarmerie et la résiliation du bail de Billom Communauté).

Monsieur le Maire présente au conseil la prospective sur les dépenses.

Jacky Grand souligne les lourdes conséquences de l'augmentation des énergies pour les collectivités, les bailleurs sociaux. L'augmentation sera transposée aux locataires qui fréquemment disposent de logement qui sont des passoires énergétiques.

Monsieur le Maire évoque l'évolution de la masse salariale et indique qu'à terme les collectivités devront participer aux financements des mutuelles.

Monsieur le Maire présente la planification annuelle d'investissement sur les années 2022/23/24/25.

Jacques Fournier expose les problématiques de subvention concernant la restauration des façades de la mairie.

Il évoque l'importante négociation engagée avec la DRAC concernant le subventionnement du changement des huisseries de la mairie. Il indique également une discussion avec la DRAC sur la non inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'intégralité des pavillons.

Il rappelle que l'obtention des subventions du Département et de la Région dépend de celle de la DRAC

Jacques Fournier indique que pour ce qui concerne l'Ancien Collège la subvention DRAC est accordée quelques euros en dessous de la demande, la commune est en attente de l'examen des dossiers par le Département et la Région.

Suite à la présentation, Monsieur le Maire engage le débat sur les orientations proposées.

Eric Delaire indique qu'il trouve dérisoire de parler des orientations ce soir compte tenu de la situation internationale.

Il indique que dans le cadre professionnel, il a provisionné une augmentation de 65% des énergies.

Il indique constater un affaiblissement de l'autofinancement.

Il est surpris de ne plus voir la réalisation de gradins rétractables au Moulin de l'Etang.

Monsieur le Maire indique que la commune pouvait bénéficier d'une subvention intéressante de la Région sur la mise en place de gradins, cependant l'étude de sol a révélé que le parquet et les lambourdes ne supporteraient pas le gradin et que surtout il serait nécessaire de casser la dalle et de la refaire en réalisant des micros pieux.

Monsieur le Maire indique que face aux coûts trop importants de cette opération, cette dernière a été arrêtée.

Eric Delaire indique avoir fait l'analyse des opérations présentées au conseil : la restauration des façades de la mairie et les toitures de l'Ancien Collège en novembre, l'aménagement du secteur Moillier Cohalion en janvier et précise que la commune devra consacrer l'ensemble de son autofinancement sur 4 ans pour faire face à l'ensemble de ces opérations. Il rappelle également que la commune doit assurer les charges de portage de terrain via l'EPF.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions.

Jacques Fournier indique que la subvention de la DRAC pour l'Ancien Collège a été accordée en une seule tranche mais que les travaux vont s'étaler sur plusieurs exercices.

Monsieur le Maire indique que les demandes de subventions pour l'opération d'aménagement Moillier Cohalion sont en cours d'instruction par les différents financeurs.

Monsieur le Maire indique que beaucoup d'investissements sont réalisés sans que les billomois s'en rendent compte.

Il évoque l'aménagement de la rue des Voûtes, opération qui n'était pas prévue et que la nécessité de réaliser les travaux de réfection des canalisations d'eau impose la réalisation de l'aménagement de la voie.

Jacques Fournier évoque également les problématiques de l'église Saint-Cerneuf, il sera nécessaire de programmer des travaux d'urgence en 2022.

En effet, des travaux d'urgence permettront de rouvrir au public le déambulateur à ce jour fermé au public.

Monsieur le Maire indique que la DRAC met toujours plusieurs mois pour analyser et instruire un dossier de subvention alors que pour la population cela donne l'impression que la commune ne fait rien.

Eric Delaire évoque la possibilité de donner ces explications dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire souligne que la réception du devis est récente et fait suite à la visite effectuée avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Jacques Fournier indique qu'une négociation est en cours avec l'entreprise et ces travaux devraient être financés par la DRAC dans le cadre de travaux d'urgence.

Jacques Fournier indique que depuis le 24 février début de la guerre en Ukraine, il peut y avoir des doutes sur le contexte économique des années qui viennent. Il souligne que les prévisions des orientations ont été rédigées avant le début de ces événements.

Monsieur le Maire souligne qu'il y aura des incidences dues aux événements internationaux mais qu'à ce jour il est difficile de savoir lesquels.

Jacky Grand indique que les incidences du Covid sont déjà identifiées et qu'il est nécessaire d'y ajouter la guerre. Il regrette que les plus riches se soient encore plus enrichis avec le Covid. Il évoque la pertinence de la réorientation des richesses.

Monsieur le Maire évoque le principe de la mise en place de la cantine à 1€.

Sylvie Ducatteau évoque le contexte du moment et la difficulté de se projeter dans un projet politique, dans les projets propres d'une collectivité dans le cadre de ses compétences générales sans subvention. Elle souligne que les collectivités aujourd'hui gèrent la misère.

Elle évoque le beau projet de la municipalité avec la mise en place d'une cuisine centrale mais qui sans subvention réduit les marges de manœuvre de la collectivité.

Monsieur le Maire évoque la réfection des 2 courts extérieurs de tennis dont le dossier de subvention a été déposé auprès de la Région en mai 2021 et après plusieurs annonces de programmation, il serait inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente de mars 2022.

De même, la demande de subvention dans le cadre du contrat PNR région est en instance depuis septembre 2021, il avait été indiqué par la Région un vote avant la fin de l'année 2021.

La commune n'a pas à ce jour de retour ni positif, ni négatif pour cette demande de subvention de la région.

Monsieur le Maire indique que la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de logements inclusifs dans la future ex-école maternelle.

Jacques Fournier souligne qu'il n'existe plus de répertoire des aides de la région et que les collectivités sont beaucoup moins financées que précédemment.

Monsieur le Maire acte la tenue d'un débat concernant le rapport des orientations budgétaires.

3. AMENAGEMENT : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR MOILLIER COHALION

Daniel Dumas présente le rapport.

La commune de Billom s'est inscrite dans une réflexion autour d'un plan d'aménagement durable du territoire de la commune qui deviendra un outil stratégique.

Ce plan d'aménagement durable a pour vocation de créer un cadre de vie répondant aux besoins actuels et futurs des habitants et des usagers de la commune. C'est une démarche de réflexion partenariale permettant d'aboutir à une vision globale de l'évolution du bourg sur 5 à 10 ans. Elle conduit à arrêter une programmation d'aménagement et de revalorisation des espaces publics et des équipements, articulant une meilleure maîtrise de l'urbanisme et la prise en compte des problématiques d'habitat, de commerce et de cadre de vie.

3 périmètres de réflexion sont aujourd'hui identifiés :

- Le secteur de la Croze (Avenue Victor Cohalion, Rue Antoine Moillier, l'école élémentaire et la future école maternelle...)

- Le secteur des Réserves (Place Claussat, parking des Réserves, entrée de ville sur l'avenue de la République...)
- Le secteur de la Gare (entrée de ville sur l'avenue de la République...)

Sur le secteur de la Croze, le Conseil Municipal dans sa séance du 5 novembre 2021 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Auvergne Etudes (mandataire) et Lise Marchal Paysage (cotraitant) pour un montant de 63 900 € HT et un taux de rémunération de 4.5 %.

De plus, lors de sa séance du 21 janvier 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet de l'Aménagement du secteur Cohalion Moillier.

L'aménagement de la voie se trouve à la fois dans le périmètre des 500 m de plusieurs Monuments Historiques (Monument des Enfants de Troupe, Saint-Loup, Mairie) et ainsi qu'une partie dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

Aussi, conformément à l'article R.421-20 du code de l'urbanisme, l'aménagement d'un espace public dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable ou dans le périmètre des 500 m d'un Monument Historique, doit être précédé d'un permis d'aménager.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique avec les riverains concernant cette opération s'est déroulée hier.

Monsieur le Maire met aux voix l'autorisation de déposer un permis d'aménager et de réaliser toutes les démarches administratives afin de mener à bien cet aménagement.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions (Denis Mautret, Eric Delaire, Isabelle Delattre et Bérengère Roudet).

4. ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DE VALIDATION DE L'ANNEXE 6 DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de Billom Communauté est arrivé à échéance le 31/12/2021. Il ne sera pas renouvelé. Ce dernier permettait aux signataires de percevoir la PSEJ (prestation de service enfance jeunesse). Comme la CAF verse à l'année N+1, en 2022 la ville de Billom percevra la dernière PSEJ, celle de 2021.

Cette prestation va être maintenant intégrée dans le montant de la PSO ou PSU pour ceux qui gèrent une structure d'accueil (ALSH, multi accueil,...) et qui ont signé la CTG (Convention Territoriale Globale) de Billom Communauté ou sous forme de subvention pour les financements de pilotage (Chargée de coopération, Formation Bafa/Bafd ...).

La CTG de Billom Communauté comprend 4 axes de développement pour l'ensemble des communes et syndicats intercommunaux qui gèrent les regroupements pédagogiques pour la période 2019-2023 :

Axe 1 : Petite enfance : Accompagner et consolider les modes d'accueil de la petite enfance,

Axe 2 : Les ALSH : Renforcer la coordination et la mutualisation des actions, garantir un meilleur maillage et l'accès à l'offre de services à tous,

Axe 3 : Vers une meilleure prise en charge des jeunes du territoire,

Axe 4 : Informer, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et plus particulièrement les parents d'ados.

Billom a été signataire du CEJ, Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une délibération qui l'autorise à valider par mail la mise à jour de l'annexe 6 de la CTG (Convention Territoriale Globale) détaillant les dossiers PSO PSU et le pilotage éligibles au bonus CTG au 31 décembre 2021.

Jacques Fournier émet des réticences sur la méthode de signature des documents par la CAF.

Monsieur le Maire met aux voix l'autorisation de valider par mail la mise à jour de l'annexe 6 de la CTG (Convention Territoriale Globale) détaillant les dossiers PSO PSU et le pilotage éligibles au bonus CTG au 31 décembre 2021.

Adopté par 23 voix pour et 1 abstention (Jacques Fournier).

5. FONCTION PUBLIQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire présente le rapport.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERE TECHNIQUE

Afin d'assurer le fonctionnement du camping municipal pendant la saison estivale 2022, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants :

SERVICE CONCERNÉ	EMPLOI	GRADE	DATE	TEMPS	RÉMUNERATION
CAMPING	AGENT D'ACCUEIL/ AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique	A compter du 01/05/2022 au 30/09/2022	29h/35 ^{ème}	Echelle C2
CAMPING	AGENT D'ACCUEIL/ AGENT ENTRETIEN	Adjoint technique	A compter du 01/05/2022 au 30/09/2022	29h/35 ^{ème}	Echelle C2

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation des modifications du tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie le groupe minoritaire pour le prêt du bureau pendant la période de recensement.
- Monsieur le Maire indique que les travaux du nouveau bureau des adjoints sont terminés, les meubles vont être installés.
- Monsieur le Maire annonce le nom des assesseurs dans chaque bureau de vote.